

LE GRAIN DE SEL - Mai 2023

Journal d'information FSU Territoriaux : Ville du Mans-CCAS-Le Mans Métropole

A L'ÉVIDENCE C'EST NON !

En matière d'activité, la plus évidente est notre bataille contre la réforme des retraites, qui en est à sa 12ème journée de mobilisation. Pourtant le gouvernement reste sourd à la nécessité du geste démocratique réclamé par plus de 7 français sur 10 et 93% des salariés.

Le déni de démocratie va encore plus loin lorsque ce projet est imposé aux français dans le cadre d'un 49.3 qui est le coup de force de trop, provoquant colère et incompréhension.

Pourtant le Président Macron sait, que même avec le renfort de l'autoritarisme policier « le citoyen n'est pas quelqu'un à qui on va imposer des décisions » (discours d'Emmanuel Macron du 29 septembre 2022)

Depuis le mois de janvier, la FSU, avec vous toutes et tous mobilisé.es, a tenu toute sa place dans ce mouvement social.

Malgré le chaos social provoqué par le gouvernement, la FSU reste présente pour les autres sujets qui touchent de près les agent.es de la collectivité : RIFSEEP, Ségur, Protection Sociale Complémentaire, 1607 heures...

Nous connaissons maintenant la décision du Conseil Constitutionnel : les « sages » disent OUI aux 64 ans tout en censurant l'index sur l'emploi des seniors, le CDI seniors et rejettent le RIP (Référendum d'Initiative Partagée).

Fort de cette décision du Conseil Constitutionnel, le Président Macron a promulgué dans la nuit suivante cette loi toujours aussi injuste qu'illégitime.

Le discours « hors-sol » présidentiel du 17 avril dernier incitant à un nouveau calendrier s'est heurtée au bruit des casseroles !

La fête du 1er mai est, dans ces conditions, un temps très fort pour poursuivre la lutte engagée, jusqu'au retrait.

Nous ne lâcherons rien !



**MACRON, BORNE... :
VOLEURS DE VIE, VOLEURS DE TEMPS,
VOLEURS D'ARGENT !**

Le droit de grève est un droit constitutionnel !

Nous avons pu constater dans quelques services des pressions auprès des agents quant à leur déclaration d'absence pour grève...

- Sondages sauvages
- Demande de déclaration 48h à l'avance
- Culpabilisation des agents sur leurs missions de service public
- Délai de droit de prévenance

Les délégués FSU interviennent régulièrement auprès de certains services pour rappeler la réglementation :

- Pas de service minimum
- Pas d'obligation de se déclarer à l'avance
- Possibilité de faire 1h de grève, 1/2 journée, 1 journée

La FSU a interpellé la Direction Générale et les élus afin de faire respecter les droits des agents.

Heures Mensuelles d'Information (HMI)

Dans le nouveau règlement encadrant l'exercice du droit et du temps syndical, il est spécifié que pour participer à une HMI :

« Les agents doivent badger avant de se rendre à une HMI et à leur retour sur leur poste.

Ils bénéficient d'une tolérance de 30 minutes maximum de trajet avant et après la HMI.

Lorsque, pour des raisons liées à la nature de l'activité, ces réunions ne peuvent qu'avoir lieu en dehors des heures de service des agents (ex : crèches), l'heure de HMI est comptée comme du temps de travail effectif. Lorsque le début d'une HMI s'enchaîne avec la fin d'un service, les agents dont la fin de service précède immédiatement cette réunion se voient comptabiliser le temps de trajet pour s'y rendre (trajet aller) comme du temps de travail effectif, dans la limite de 15 minutes maximum ».

Info « Avancements de grade »

Les ratios « avancements de grade » pour l'année 2023 seront les mêmes que ceux de 2022 à savoir :

Catégorie A = 35%, Catégorie B et Catégorie C = 50%.

La FSU demande toujours des ratios à 100%.



Rétroactivité CCAS

***La collectivité prend son temps,
Les agents perdent de l'argent !***

En effet par courrier du 6 avril, les agents sociaux du CCAS qui demandaient la rétroactivité du versement du CTI se sont vu opposer une fin de non recevoir.

Concernant la revalorisation du régime indemnitaire des assistants socio-éducatifs, celle-ci est renvoyée à la mise en place du RIFSEEP et sera appréciée au regard de leur fonction, sujétion et expertise...

Service Éducation Restauration

Suite à la réunion du mercredi 22 mars concernant notamment les Lignes Directrice de Gestion, il a été acté maintenant que la mesure concernant les agents de maîtrise de ce service, responsables de restaurant ne serait plus appliquée.

Suite à l'intervention de la FSU, ces agents de maîtrise pourront désormais dérouler sur l'ensemble de leur cadre d'emploi à savoir au grade d'agent de maîtrise principal.

Lors du CST préparatoire nous avons à nouveau insisté fortement pour que soit retiré de la case « particularités sectorielles » les mentions restrictives du service empêchant les agents de dérouler sur deux grades.

Plus généralement, l'ensemble des collègues doivent pouvoir accéder à un grade d'avancement dans leur cadre d'emplois. Lorsque le cadre d'emplois ne comporte que 2 grades, il faut pouvoir dérouler « naturellement » sur ces 2 grades.

Régime Indemnitare des Assistantes Maternelles du Service EJS Petite Enfance

Les Assistantes Maternelles du service EJS Petite Enfance ont obtenu satisfaction sur leur demande de revalorisation du Régime Indemnitare mais, sans effet rétroactif.

Ce sont les grandes oubliées de la revalorisation du régime indemnitare accordé aux agents de catégorie C en juillet 2022, pour rappel 22€ pour l'IFSE et 3€ pour le CIA.

La FSU, avec la CGT, ont demandé au mois d'octobre dernier, l'augmentation du régime indemnitare des assistantes maternelles

Malgré plusieurs relances de notre syndicat, pas de réponse. Il aura fallu attendre le 27 février 2023 pour avoir une réponse négative à cette demande de revalorisation.

Inacceptable !!

Et d'autant plus que cette réponse oppose les agents les moins payés, entre eux.

De nouveau les organisations syndicales ont réuni les agent-es en Assemblée Générale le 28 février.

Les Assistantes Maternelles ont décidé de se faire entendre au CST du 8 mars avec l'appui de l'ensemble des élus CST.

Mobilisées en nombre pour dénoncer la non-revalorisation de leur régime indemnitare, elles ont reçu le soutien des agent-es des multi-accueils sur leurs conditions de travail.

Le 20 mars 2022, il nous a été remis une proposition d'augmentation du régime indemnitare pour les Assistantes Maternelles par la collectivité.

Il aura fallu attendre 5 mois pour avoir une réponse positive et la mobilisation des agents de ce secteur pour obtenir satisfaction.

La FSU a porté cette revendication avec toute sa détermination et regrette que les agent-es ne puissent toucher cette revalorisation qu'à partir du mois de juin 2023, après le passage en conseil municipal du mois de mai ou celui de juin, soit 11 mois après les autres agents de catégorie C.

C'est pour cette raison que la FSU s'est abstenue lors du CST du 3 avril 2023.

Restaurant Inter - Administratif (RIA)

La FSU demande l'augmentation de la subvention employeur pour les agents qui mangent au Restaurant inter-administratif.

Nous avons alerté le Maire-Président sur la dernière hausse, au 1er février 2023, de 6% sur la part alimentaire ainsi que de l'augmentation de 30 centimes du droit d'admission qui passe de 3,39€ à 3,69€.

Nous constatons qu'un certain nombre de nos collègues sont contraints de ne plus pouvoir manger au RIA quotidiennement. Ils nous demandent d'intervenir pour disposer de salles de repas dans les différents lieux de travail.

La FSU demande une hausse de la subvention exceptionnelle pour faire face à l'inflation qui touche le prix de la restauration.

Nous avons reçu une réponse de l'Elu aux Ressources Humaines, qui doit revenir vers nous dans les meilleurs délais.



Étalement des jours de grève « retraite »

Après négociation de l'intersyndicale avec l'Elu au personnel, il a été acté que les retenues pour grève « retraites » seraient prélevées en mars et avril à raison de 1/30ème soit un jour maximum par mois.

Courant avril, une rencontre est prévue avec l'administration afin de procéder à un état des lieux des jours de grève restant à prélever et notamment avec le versement de la Dotation Complémentaire de Rémunération de mai (DCR) dite « prime vacances ».

L'ensemble des journées de grève devront être prélevées au plus tard avec la paie de décembre 2023.

CCAS

Pas de nouvelle, bonne nouvelle ?

Depuis fin 2022, nous aurions dû recevoir le bilan social du CCAS (désormais appelé Rapport Social Unique). La FSU ne peut que le déplorer car, aucun des éléments pourtant obligatoires, n'a été communiqué aux représentants du personnel.

Depuis les élections du 8 décembre 2022, plusieurs réunions du Comité Social Territorial se sont tenues sans jamais aucun dossier CCAS à l'ordre du jour.

L'actuel directeur du CCAS est pourtant sur le départ après un passage "très remarqué" par les agents et très conflictuel avec les cadres de la direction.

Qui pour le remplacer ? Quand ? Quelle gouvernance ?

Concernant le secteur EHPAD public positionné sur deux sites (Joliot-Curie et Jean-Jaurès), un nouveau directeur a été nommé.

De nouvelles problématiques apparaissent déjà :

- Culpabilisation de collègues grévistes avec des propos mettant en cause leur sens du service public
- Pas de concertation du personnel sur un projet de polyvalence accrue, des mobilités de personnel entre les deux sites
- En cas de désaccord, propose aux agents de démissionner !
- Recevoir les familles des résidents n'est pas une priorité....
- Mise en pression des collègues « jeunes », non-titulaires, pour ne pas avoir de contradiction

La FSU rappelle que des règles et instances de concertation sociale existent. Elle s'appliquera à ce qu'elles soient respectées.



Actions du 21 avril, au CCAS

La FSU a contacté le syndicat CGT pour être en intersyndicale sur cette action dans le but d'accompagner les collègues de ce secteur.

Le syndicat CGT a refusé l'intersyndicale.

La FSU favorisera toujours l'intersyndicale y compris dans les services où la FSU est largement majoritaire.

L'union fait pourtant la force...

Paroles d'agents

Les agents ont été sollicités pour trouver un nouveau nom à la nouvelle badgeuse. Gestor va s'éteindre car devenu obsolète.

Certains services attachent plus d'importance à la pointeuse qu'aux agents qui gèrent de l'humain en direct.

Un exemple, Il n'est pas toujours possible de partir à l'heure pile quand on s'occupe de tout-petits...

Gageons qu'avec ce nouveau logiciel, la machine reprendra sa place d'outil... **au service de l'humain !**

SLD TER FSU 72

29, Place d'Alger - 72000 Le Mans

02.43.23.92.65 / 06.38.15.78.55 / 07.87.32.01.78

fsu@lemans.fr

Nous rejoindre

